

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS - 4^{ème} adjointe, Denis BADON, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT (arrivée à 19h30), Jean RONZATTI (départ à 20h30), Stéphanie SANCHEZ (arrivée à 20h), Carole VASCHALDE

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Daniel CHARVAZ), Isabelle MORLOT (pouvoir à Sandrine POIGNET), Christel DUMONT (pouvoir à Carole VASCHALDE)

Secrétaire de séance : Jean RONZATTI

Assistait également à la réunion : Marlène HUGONNIER, secrétaire de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 mars 2015, ce qui est effectué à l'unanimité.

Jean RONZATTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose que le point du jour concernant la fermeture de la Trésorerie de Grésy/Isère localisée à Frontenex soit retiré de la séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

Choix du prestataire chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE fait part de l'analyse définitive des offres liées au recrutement d'un bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Six bureaux d'études ont répondu, 4 candidats ont été auditionnés et une négociation technique et financière a été engagée avec ces derniers.

Par suite, en sa séance du 15 avril 2015, la Commission « Urbanisme » a proposé de retenir le cabinet Vincent BIAYS de Chambéry pour exécuter cette mission, pour un montant :

- Tranche ferme : 33 500 € HT, soit 40 200 € TTC

- Tranche optionnelle, dont le montant dépendra des prestations retenues en cours d'élaboration du PLU :
6 850 € HT, soit 8 220 € TTC

Aurore Ministrot prend place au conseil municipal à 19h30.

Le Conseil Municipal, après étude de l'analyse des offres, et sur proposition de la Commission « Urbanisme », décide à l'unanimité :

- de recruter le cabinet Vincent BIAYS pour cette mission, pour un montant de :

o Tranche ferme : 33 500 € HT, soit 40 200 € TTC

o Tranche optionnelle, dont le montant dépendra des prestations retenues en cours d'élaboration du PLU : 6 850 € HT, soit 8 220 € TTC

- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout acte inhérent à ce marché

Point sur la rétrocession au profit de la Commune du lotissement

« La Colline de Rochebourg »

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire rappelle que la société CAPELLI, suite aux travaux d'achèvement (voirie et espaces verts), a sollicité la demande de certificat de conformité qui précède la finalisation du dossier de rétrocession de la voirie et des équipements de ce lotissement à la Collectivité.

Or, en 2008, une convention fixant les modalités de r trocession, ent rin e par le Conseil Municipal et sign e par les deux parties, pr voyait dans son article 5 :

« La Commune, signataire de la pr sente convention, s'engage irr vocablement   assurer la gestion et l'entretien des  quipements communs du lotissement, d finis   l'article 1, apr s :

- l'ex cution des travaux d'am nagement du lotissement conform ment au programme des travaux et cahier des charges,
- l'obtention du certificat pr vu dans le Code de l'Urbanisme,
- la r alisation du gros  uvre de construction de la derni re maison du lotissement,
- que la cession sera faite   premi re demande de l'un des signataires.

L'ensemble des formalit s n cessaires   la r gularisation du transfert devra  tre r alis  dans les six mois suivant la d livrance dudit certificat.

Le lotisseur s'engage   prendre toutes dispositions pour terminer les travaux et demander la d livrance desdits certificats au plus tard dans le respect des d lais de l'arr t  d'autorisation de lotir. Ces d lais sont par ailleurs limit s par les dispositions du Code de l'urbanisme. »

Au vu de ces  l ments, il a  t  indiqu    CAPELLI qu'il semblait contractuellement impossible de proc der   la d livrance de la conformit  du lotissement car cela conduirait   finaliser une r trocession sous 6 mois.

Or, il est stipul  que « La Commune s'engage irr vocablement   assurer la gestion et l'entretien des  quipements communs du lotissement apr s notamment la r alisation du gros  uvre de construction de la derni re maison du lotissement »

Suite   ce rappel   la soci t  CAPELLI, cette derni re a r agi et a sollicit  une rencontre, le 17 avril.

Sur les bases des  changes avec CAPELLI, une commission eu lieu le 20 avril pour discuter de la suite   apporter   ce dossier.

Concr tement, CAPELLI a d pos  sa d claration d'ach vement et de conformit  le 16 mars 2015 et la date limite de r ponse de la Mairie est fix e au 16 juin 2015.

Au niveau pratique, il faut que les gestionnaires de la voirie et des r seaux fixent les conditions de l'ach vement des travaux, dont notamment :

- SIARA pour les eaux us es
- Syndicat des Eaux du Fayet, par le biais de Lyonnaise des Eaux, pour l'eau potable
- Commune de FRONTENEX pour la voirie et les eaux pluviales, l' clairage Public et les espaces verts

Thierry RANGONE souligne qu'il reste   ce jour   la vente un tiers des parcelles du lotissement.

Sandra BOULAIS souhaite rajouter que le lotisseur n'a pas  voqu  cette convention lors de la vente des lots.

No l CADET propose qu'un courrier soit transmis   tous les propri taires des lots afin de les informer de cette convention.

Apr s  change sur ces divers  l ments et sur la pertinence d'int grer d s   pr sent le lotissement dans le domaine public, le Conseil Municipal d cide:

- de faire respecter la convention du 4 mars 2008, c'est- -dire que la Commune n'acceptera la r trocession qu'  compter de la r alisation du gros  uvre de construction de la derni re maison du lotissement
- de v rifier que toutes les conditions soient r unies, apr s avis des services gestionnaires, pour que la conformit  des travaux soit d livr e pour le 16 juin 2015
- de prendre acte que le lien entre la d livrance de la conformit  et de la r trocession effective (6 mois entre les deux actes) semble difficile   tenir au regard de termes de la convention et plus particuli rement art 5 - alin a 3

TRAVAUX

Am nagement de l'aire de jeux du Parc de la Mairie : point sur les travaux

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE rappellent la conclusion du march  (42 748.80   TTC) avec la soci t  HUSSON et le projet d'am nagement retenu.

Les travaux ont d marr  avec l'enl vement d'une partie des anciens jeux et la r alisation des nouvelles dalles, support du sol amortissant et des futurs modules. La r ception du chantier est pr vue pour mi-mai 2015.

Les  lus souhaitent que la cl ture soit r alis e par les Services Techniques   la fin des travaux. Alain FINA pr cise qu'il n'y a pas d'urgence pour r aliser cette cl ture, elle ne donne pas sur la route ou sur le parking mais sur le parc de la Mairie.

Sécurisation de la rue Pillet : point sur les travaux de recul d'un mur et la création d'un trottoir

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire indique que les travaux d'achèvement de l'opération de Sécurisation Rues Pillet/Piquand avec la réalisation d'une 3^{ème} tranche (déplacement d'un muret) ont démarré le 17 avril avec l'entreprise SERTPR. Préalablement aux travaux, une réunion s'est tenue le 13 avril pour matérialiser les limites du domaine public. Il rappelle que l'objectif reste d'accroître la sécurité des personnes et notamment des piétons par la création d'un trottoir bien dimensionné et de rendre la circulation plus fluide et sécurisée à l'approche du plateau surélevé.

Des élus rappellent la vitesse excessive des véhicules sur cet axe routier.

Point sur les dysfonctionnements du Centre Médical

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE indiquent que suite à la réunion du 19 mars au Centre Médical avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sur les problèmes thermiques rencontrés depuis la réception de ce bâtiment, des premiers réglages sont intervenus.

Ils font un point sur leur pertinence et la possibilité de rafraîchir le bâtiment avec les installations existantes, sans ajouter de système de climatisation.

Alain FINA demande s'ils n'ont pas des obligations de normes à respecter. Jean-Paul GIRARD précise qu'ils respectent toutes les normes.

Alain FINA se demande si les élus ne devraient pas se renseigner sur le prix de d'un système de climatisation avant de se prononcer définitivement sur l'ajout ou non de ce système. Thierry RANGONE et Jean-Paul GIRARD précisent qu'ils souhaitent, tout d'abord, que l'entreprise réalise des réglages précis.

Christian COMBAZ a remarqué que la ventilation est bruyante dans les locaux médicaux.

Laurent VERNAZ questionne les élus en charge de ce dossier, sur les moyens de pression en notre possession. Thierry RANGONE précise que les retenus de garanties d'ARTELIA et de CHAUFFROID n'ont pas été mandatées. Laurent VERNAZ propose d'autres moyens de communication, en mettant en place, par exemple, des mises en demeure.

Alain FINA demande que Futur.A et ARTELIA prennent leurs responsabilités.

Laurent VERNAZ souhaite que les responsables s'expliquent lors de la prochaine Commission « Travaux ».

Travaux d'amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD - Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font un point sur les travaux d'amélioration acoustique du restaurant scolaire qui se sont déroulés pendant les vacances scolaires.

Les élus sont satisfaits du rendu visuel de ce nouveau faux-plafond. Pour le rendu acoustique, la rentrée scolaire du 27 avril 2015 est attendue avec impatience.

Présentation de l'avant-projet sommaire d'aménagement de la rue des Tilleuls

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE, Adjoint en charge des Travaux, fait une présentation de l'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement de la rue des Tilleuls, réalisé par le bureau d'études ETEC, et rappelle les deux objectifs principaux : la sécurisation pour les piétons et usagers et la création de places de stationnement.

Thierry RANGONE rappelle que le bureau d'études doit bien cerner le problème de visibilité lors de la sortie des véhicules de la Rue du Boudodrome sur la Route Départementale (Rue des Tilleuls).

Alain FINA pense que des systèmes de rétrécissements seront plus efficaces que des dos d'âne.

Laurent VERNAZ trouve que le projet présenté n'a aucune valeur ajoutée et ne met pas en valeur la rue. Il demande au bureau d'étude de faire preuve d'originalité.

Noël CADET souhaite que l'on demande au bureau d'étude de proposer 5 projets différents afin de mettre en valeur les différentes possibilités d'aménagement de cette rue. Il fait part d'un système de régulation qu'il connaît et qui est original, les feux tricolores intelligents. Ils consistent à déclencher le feu rouge lorsque la circulation est trop rapide.

L'idée est bien appréciée par les autres élus et c'est ce type d'idée que les élus souhaitent voir apparaître dans le projet.

Jean-Paul GIRARD revient sur le carrefour de la Mairie et s'alerte de la disparition de l'îlot central existant.

Thierry RANGONE rappelle qu'il faudra également bien prendre en compte les axes de rotations pour les bus, à proximité du collège.

Stéphanie SANCHEZ prend place au conseil municipal à 20h.

ANIMATION

Présentation des manifestations de l'Été 2015

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS, Adjointe en charge de l'animation et de la Communication, fait un retour sur les commissions du 2 et 23 avril, qui ont permis de travailler sur certaines manifestations de cet été (feu d'artifice, Village en fête) et d'évoquer d'autres événements.

• Feu d'Artifice :

Un rendez-vous avec « EURO-DISTRIBUTION » le lundi 30 mars a permis de valider la nouvelle thématique pour le feu d'artifice sonorisé de cette année : les années 80's. La date du prochain feu est donc fixée au samedi 11 juillet 2015, avec possibilité de report au dimanche 12 juillet en cas de mauvais temps.

« EURO-DISTRIBUTION » a souligné qu'il y aura de nouveaux effets spéciaux (suite à un partenariat avec un nouveau fournisseur).

Suite au problème des retombées de fusées l'an passé chez un habitant de la commune, un salarié d'« EURO-DISTRIBUTION » sera présent sur la propriété concernée, avec un extincteur. Il est également prévu de décaler légèrement le lieu de tir du feu, toujours dans l'esprit de pallier à ce problème.

• Village en Fête:

La date du 4 juillet est proposée.

« PORTÉ PAR LE VENT » animera un atelier de fabrication de cerfs-volants et éoliennes pour enfants. Le coût est de 650 euros TTC pour 60 enfants, matériel inclus. Les ateliers peuvent être faits au choix : en 2 groupes de 30 enfants, ou 4 groupes de 15.

Un atelier Scrapbooking sera animé par « AUX CRÉATIONS DU P'TIT MOUTON ». La Mairie fournirait le matériel. Une fresque géante pourrait aussi être réalisée sur papier avec les enfants. Cela permettrait aux enfants d'alterner avec l'atelier cerfs-volants.

Des châteaux gonflables seront également mis en place dans le parc de la Mairie.

Les élus souhaitent que la restauration soit assurée par Pizz'A2.

Concernant le film du soir, un film plus « grand public » sera proposé, qui changerait du traditionnel film diffusé par Monsieur et Madame LAPIED.

Sandra BOULAIS demande que des élus se portent volontaires pour les journées du 4, 11 et 12 juillet 2015 afin d'organiser les événements présentés.

• Open Air :

Cette animation ne sera pas reconduite cette année.

• Marché nocturne d'été :

Sandra BOULAIS propose de réfléchir à l'idée d'un marché nocturne des créateurs et artisans, par exemple tous les vendredis ou samedis soirs du mois de juillet, l'idée étant d'animer un peu le centre du village le soir en été.

QUESTIONS DIVERSES

Divers

Défilé de la Saint Georges du 2 mai 2015 :

Jean-Paul GIRARD rappelle le défilé du 2 mai 2015 organisé par l'association ACH'VAL et précise aux élus qu'il conviendra d'être présents en Mairie pour les accueillir.

Reprise de la Boucherie « Fraix » :

Jean-Paul GIRARD fait part aux élus que la boucherie va être reprise par un autre boucher. Celui-ci souhaite développer une activité de traiteur, en plus de la boucherie.

Il lui sera nécessaire de réaliser des travaux dans le commerce, dont l'ouverture est prévue courant juin 2015. Les travaux seront ainsi réalisés après le 31 mai 2015, date de fermeture de la boucherie « Fraix ».

Rétrocession de parcelles de POPAC :

Jean-Paul GIRARD informe les élus sur les échanges entre la commune et les représentants de l'OPAC. La position des élus présents à la réunion entre les deux parties, concernant les différentes rétrocessions est la suivante :

- Impasse du Grand Pré : aucune rétrocession de la voirie et espaces verts
- Lotissement « Clos de la Prairie » : pas de rétrocession de la voirie et des espaces verts, cependant la commune continuera à prendre à sa charge l'éclairage public,
- La Gare : rétrocession des espaces verts,
- 4 chemins : rétrocession des espaces verts devant le bâtiment,
- Le Tamié : rétrocession au niveau du transformateur
- La Balme/L'Orizan : rétrocession en partie pour la desserte du parking du Centre Médical, et de certains espaces verts

Daniel CHARVAZ se questionne sur le déneigement du Clos de la Prairie. Stéphanie SANCHEZ demande que l'OPAC fasse un courrier aux habitants pour leur expliquer le changement.

Jean-Paul GIRARD informe qu'un courrier sera fait. Claire FLEUTOT se questionne sur l'entretien des espaces verts du lotissement.

Laurent VERNAZ précise qu'il faudra bien communiquer sur ce dossier des rétrocessions.

Vie scolaire et associative :

Sandrine POIGNET, Adjointe à la Vie scolaire et à la Vie associative, fait part :

- du courrier de l'éducation nationale qui indique que les effectifs de 58 élèves de la « petite section » à la « grande section » conduisent à la fermeture d'une classe, les deux autres classes pouvant accueillir 29 élèves. Les inscriptions ont lieu le 28 avril et il conviendra d'attendre quelques semaines avant de voir si les effectifs s'accroissent.
- de la rencontre de la commission « Vie associative » avec la plupart des associations communales ou utilisant des locaux communaux, tous les mardis, du 5 mai au 16 juin

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SIERSS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales)

Laurent VERNAZ indique que le Budget Primitif 2015 du syndicat a été voté pour la première fois.

Il informe également les élus, sur la nouvelle délibération prise par le syndicat, qui instaure la mise en place d'un découpage des versements des contributions des communes membres. Celles-ci devront effectuer un premier versement en juin (estimation) et un second en fin d'année (réel).

CIAS

Laurent VERNAZ indique que le directeur de l'OPAC doit se rendre dans les locaux du CIAS pour échanger sur le plan d'investissement prévu sur le bâtiment existant.

SI DU FORT DE TAMIE (Syndicat Intercommunal du Fort de Tamié)

Sandra BOULAIS indique le Budget Primitif de ce syndicat a également été voté. Cependant, elle précise une augmentation de 1 000€ pour la cotisation de la commune pour l'année 2015. Elle indique qu'elle a informé les élus du syndicat sur le souhait de la commune de se détacher du syndicat si la contribution augmentait.

Malgré tout, la commune est bloquée actuellement par les statuts qui ne prévoient pas la sortie d'une commune membre.

Les élus proposent que le pourcentage des contributions de chaque commune soit réactualisé.

Jean RONZATTI quitte le Conseil Municipal à 20h30.

Alain FINA fait remarquer que la communication autour des activités du Fort ne ressemble plus à de la communication de syndicat intercommunal mais à de la communication d'entreprise privée.

Sandra BOULAIS rajoute que les élus du syndicat ont délibéré favorablement à la mise en place de jeux gonflables.

Thierry RANGONE préconise la mise en place d'une DSP (Délégation de Service Public) par le syndicat afin de permettre un retour des investissements au syndicat dans le futur.

Sandra BOULAIS informe que les chemins piétonniers dans l'enceinte du fort vont être remis en état par le Lycée du Bocage dès la rentrée de septembre 2015.

Elle indique également que l'entreprise d'exploitation de lombrics et de champignons ne s'implantera pas au Fort de Tamié comme prévu, ayant préféré le fort d'Aiton.

SIRS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire)

Nathalie BIBOLLET indique les inscriptions aux transports scolaires 2015/2016 débutent le lundi 27 avril 2015.

Les inscriptions se feront par le biais du site internet du Conseil Général : www.savoie.fr.

Les tarifs des inscriptions restent inchangés à ceux de l'an passé.

SI DES EAUX DU FAYET

Thierry RANGONE et Christian COMBAZ indiquent que le Budget Primitif 2015 a été voté et que les travaux concernant le programme de travaux vont débuter, en partie, durant l'année 2015.

CCHCS (Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie)

Thierry RANGONE précise également que le Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes a été voté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 29 mai 2015 à 19h15

Le Maire, Jean-Paul GIRARD

